

De la COP 15 à la COP 16, quelles avancées dans la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité ?

Compte-rendu – Plateforme Biodiversité 12 mars 2024 – 9h00-12h30

Les COP (Conférences des Parties) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont lieu tous les deux ans. La COP 15, organisée à Montréal sous présidence chinoise en décembre 2022, a vu l'adoption d'un cadre mondial pour la biodiversité, fixant des cibles et des objectifs à atteindre d'ici 2030 et 2050. La COP a souligné la nécessité d'engager tous les acteurs, de tous les secteurs, dans la mise en œuvre de ce cadre mondial.

L'Iddri et l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec l'Institut supérieur d'ingénierie et de gestion de l'environnement (ISIGE) et Mines Paris — PSL,

ont proposé un point d'étape sur cette mobilisation en vue de la COP 16 prévue à l'automne 2024. La conférence a exploré les avancées dans la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité entre la COP 15 et la COP 16, avec un accent sur l'élaboration des stratégies nationales, l'implication sectorielle des entreprises, et les enjeux de transparence et de redevabilité à l'échelle internationale. Avec une série de remarques introductives, tables rondes, et une présentation finale, l'événement a offert un espace de discussion riche pour les experts, praticiens et parties prenantes de la biodiversité.

NOTE

Avril
2024

Programme

9h00 - Accueil café

9h30 - 9h40 – Introduction

Sébastien Treyer, directeur général de l'Iddri, et **Jasha Oosterbaan**, directrice de l'ISIGE Mines Paris PSL

9h40 - 9h55 – Discours d'ouverture

– Quels enjeux pour la France à la COP 16 ?

Sylvie Lemmet, ambassadrice déléguée à l'Environnement

9h55 - 10h40 – Table ronde 1

Quelles avancées dans la révision et la mise en œuvre des Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ? Regards croisés de la France, de Madagascar et du Brésil.

Marine Braud, ancienne conseillère écologie de la Première ministre et du Président de la République

Rantonirina Rakotoaridera,

point focal CDB Madagascar

Luiz de Andrade Filho, chef

du service Climat & Environnement, Ambassade du Brésil en France

Modération : **Agnès Hallosserie**, directrice du programme Biodiversité de l'Iddri

10h40 - 11h00 – Pause café

11h - 11h45 – Table ronde 2

Quelle implication des entreprises dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal ?

Agathe Grossmith, directrice RSE, Carrefour

Nicolas Beaumont, directeur, direction Développement durable & Impact, Michelin

Modération : **Léna Spinazzé**, directrice adjointe de l'Iddri

11h45 - 12h15 – Présentation

Quels mécanismes de redevabilité pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de Kunming-Montréal ?

Juliette Landry, chercheuse, programme Biodiversité de l'Iddri

12h15 - 12h30 – Conclusion

Sandrine Cadic, directrice générale adjointe Territoires et Outre-Mer, OFB

INTRODUCTION ET DISCOURS D'OUVERTURE

Jasha Oosterbaan (directrice de l'ISIGE des Mines) a introduit la session en mettant en avant la création de l'ISIGE en 1992, concomitante aux conventions de Rio, et a souligné l'importance d'une approche collaborative, systémique, et multipartite pour l'ISIGE, afin de comprendre les enjeux de biodiversité adaptés aux territoires et aux organisations.

Sébastien Treyer (directeur général de l'Iddri) a remercié l'OFB et l'ISIGE et a rappelé l'histoire des plateformes biodiversité organisées pour mobiliser les acteurs français sur la route de la COP 15, soulignant l'importance d'un accord ambitieux et juste. Il a discuté de la dynamique post-COP 15, la **création du *Global Biodiversity Framework Fund***, et l'approche nécessaire pour aligner les stratégies nationales avec le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, notamment en vue de la COP 16 en Colombie en octobre 2024. Selon lui, une dynamique de pression mutuelle et d'émulation suppose des allers-retours entre les échelles nationale et internationale, avec les acteurs privés et les territoires, afin notamment de trouver un nouveau souffle politique. Il a fait l'analogie avec les annonces de neutralité carbone avant la COP 19 du climat à Madrid, et la perspective de la COP 30 qui mettra l'accent sur les forêts. Sébastien Treyer a souligné les défis du financement Nord-Sud, qui ne sont pas à l'ordre du jour de la conférence, mais qui sont évidemment importants. Au moment où nous constatons une compétition économique très forte, des rivalités, il existe aussi une dynamique de coopération sur le climat, et cela pourrait aussi être le cas pour la biodiversité.

Sylvie Lemmet (ambassadrice déléguée à l'environnement) a identifié les opportunités offertes par la COP 16 qui se tiendra à Cali en octobre. Elle a noté que certains points qui n'ont pas été totalement conclus en 2022 devront y être finalisés. L'un des principaux objectifs sera de faire le point sur la manière dont les pays ont progressé depuis la dernière conférence. Chaque pays doit élaborer sa Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) en vue de la COP 16. À ce jour, peu de pays ont soumis leurs plans. La France en fait partie, et a ajusté sa Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour s'aligner sur les objectifs post-COP 15. L'Ambassadrice considère que le faible nombre de plans déposés n'est pas inquiétant en soi, mais souligne l'importance que tous les pays s'engagent dans ce processus. Un point crucial sera selon elle l'examen de la mise en œuvre de l'accord, en particulier en ce qui concerne le financement de la biodiversité. À la suite de la mise en place du nouveau fonds (GBF Fund), des discussions auront lieu pour déterminer s'il est suffisant ou non. Sylvie Lemmet a mis en avant la bureaucratie excessive et la charge supplémentaire associées à la création d'un nouveau fonds pour la biodiversité, si cela devait arriver. Elle a également souligné certains mécanismes du cadre de suivi, qui restent à négocier, ainsi que l'importance de finaliser les indicateurs de la mise en œuvre du Cadre mondial. Un

autre sujet abordé a été l'Information de séquençage numérique (DSI), concernant le séquençage des informations génétiques, et l'importance d'un bilan financier précis pour valoriser les efforts visant à atteindre les cibles sur le financement de la biodiversité. À la COP 15, une trajectoire financière a été établie, avec une décision de mobiliser 200 milliards de toutes sources, ainsi que de doubler puis tripler l'aide publique au développement (APD) pour la biodiversité d'ici 2025 et 2030 respectivement. Enfin, Sylvie Lemmet a souligné la nécessité d'une meilleure mobilisation financière et mis en évidence la nécessité d'une meilleure participation des banques multilatérales de développement (BMD), qui ont toutefois promis d'améliorer leur méthodologie pour suivre leur financement de la biodiversité, un aspect qui sera examiné de près lors de la COP 16.

Q&R

- Une question sur les montants de transferts Nord-Sud a été posée, à laquelle Sylvie Lemmet a répondu en précisant les montants : 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et 30 milliards par an d'ici 2030.
- Sylvie Gillet (OREE) a questionné l'accès aux SPANB étranges, qui ne sont pour l'instant pas traduites. Sylvie Lemmet a confirmé l'importance de la traduction de ces stratégies, et précisé que si les pays ne peuvent fournir leurs SPANB à temps pour la COP, ils peuvent soumettre seulement leurs cibles nationales ; il faudra alors voir comment elles s'additionnent entre elles.

TABLE RONDE 1

Quelles avancées dans la révision et mise en œuvre des Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ? Regards croisés de la France, de Madagascar et du Brésil.

Élaboration des SPANB

Agnès Hallosserie, directrice Biodiversité à l'Iddri, a modéré cette discussion sur les SPANB. Les discussions ont porté sur les défis et évolutions de ces documents, qui doivent être réalisés par les 196 États parties à la CDB et leur permettre de préciser leurs propres enjeux et contextes de gouvernance de la biodiversité. Dans son introduction, Agnès Hallosserie a souligné que nous sommes actuellement à la troisième génération de SPANB, marquant une évolution depuis les années 1990, passant d'une focalisation sur la conservation des espaces et des espèces à une approche plus intégrée et sectorielle. Les perspectives croisées de la France, du Brésil et de Madagascar ont été présentées.

Marine Braud, ancienne conseillère écologie de la Première ministre et du Président de la République française, a tout d'abord souligné l'importance d'un travail de co-construction avec les parties prenantes et l'engagement du public à travers des consultations à grande échelle et dans les territoires. Elle a expliqué que la première version de la stratégie française révisée

a été publiée en avril 2022, avant la COP 15, puis qu'un nouveau cycle de travail a été déclenché pour intégrer les cibles adoptées lors de la conférence, avec un objectif de rendre les propositions plus claires et accessibles pour une meilleure appropriation par les acteurs concernés. Marine Braud a noté qu'une difficulté majeure résidait dans la compréhension et l'adhésion du public aux objectifs proposés. Elle a décrit une séance d'intelligence collective où les participants ont réorganisé les actions envisagées par la France afin de déterminer la structure de la stratégie nationale biodiversité la plus cohérente. Il en est ressorti que l'approche par les pressions environnementales identifiées par l'IPBES était la plus pertinente, avec des focus sur certains secteurs prioritaires. Un accent particulier a été mis sur la restauration de la nature, avec l'introduction d'actions dites « sans regret » qui pourraient être adaptées dans le cadre du nouveau règlement européen sur la restauration de la nature. Le troisième axe de la stratégie porte sur l'implication de tous les acteurs : collectivités, entreprises, citoyens, monde de la recherche etc. Enfin, un autre point crucial abordé a concerné la gouvernance et le suivi des objectifs : l'une des raisons pour lesquelles les objectifs de la stratégie précédente n'ont pas été atteints réside dans la faiblesse de ces mécanismes de gouvernance et de suivi. Marine Braud a précisé que les indicateurs précis pour mesurer le progrès et l'entité responsable du suivi étaient essentiels. À cet égard, elle a mentionné que le Secrétariat général pour la planification écologique (SGPE) à Matignon a la charge de piloter le suivi, tandis que l'Office français de la biodiversité (OFB) joue un rôle central de coordination dans le suivi de l'ensemble des indicateurs, illustrant l'importance d'une gouvernance forte et d'un suivi rigoureux pour la réussite de la stratégie.

Rantonirina Rakotoaridera, point focal de la CDB à Madagascar, a expliqué que bien que la SPANB de Madagascar soit en vigueur jusqu'en 2025, une révision est prévue pour refléter l'analyse actuelle de la situation et la quantification des objectifs nationaux. Elle a annoncé qu'un atelier a réuni toutes les parties prenantes en février, pour marquer le début officiel de ce processus de révision. Rantonirina Rakotoaridera a souligné que depuis la COP 15, Madagascar a communiqué largement sur les réalisations de la COP 15. Elle a mentionné l'élaboration d'une feuille de route pour la révision de la SPANB, en collaboration avec les partenaires désireux de s'engager dans ce processus. Comme d'autres pays en développement, Madagascar bénéficie de fonds destinés à soutenir diverses activités telles que l'analyse de la SPANB actuelle, son évaluation, l'identification des cibles nationales, et la définition de la contribution de Madagascar aux efforts globaux. Un aspect innovant de leur démarche consiste à réaliser une étude sur les subventions néfastes à la biodiversité, jusqu'alors inexplorées par le pays. Pour faciliter l'échange d'informations et la collecte de données sur la biodiversité, un projet vise à mettre en place une plateforme dédiée. De plus, Rantonirina Rakotoaridera a abordé la création de sous-groupes réunissant les acteurs impliqués dans la réalisation des cibles du cadre mondial, afin de coordonner leurs efforts. Ces initiatives reflètent une approche holistique et collaborative dans la mise à

jour et la mise en œuvre de la SPANB de Madagascar, soulignant l'importance de l'engagement multi-acteurs et du partage des connaissances pour la conservation de la biodiversité.

Luiz de Andrade Filho, chef du service Climat & Environnement à l'Ambassade du Brésil en France, a souligné l'ampleur du défi auquel le Brésil est confronté en matière de biodiversité, rappelant que le pays abrite 17 % de la biodiversité mondiale, y compris l'Amazonie, la plus grande zone de mangroves du monde, ou encore le récif corallien de l'Atlantique Sud. Il a évoqué la prise de conscience nationale de ces défis et a identifié deux enjeux majeurs pour le Brésil : la nécessité de rattraper le temps perdu en matière de politiques environnementales, notamment concernant la lutte contre la déforestation et le crime organisé. Luiz de Andrade Filho a noté une amélioration nette avec une réduction de 50 % de la déforestation en 2023 par rapport à 2022. Cette diminution contribue à éviter l'émission de 250 millions de tonnes de CO₂, soulignant les bénéfices conjoints pour le climat et la biodiversité. Il a également mentionné l'engagement du Brésil envers les objectifs de la CDB, illustré par la publication du bilan des objectifs d'Aichi dans le sixième rapport national. Et décrit le processus de mise en œuvre de la stratégie brésilienne pour la biodiversité, caractérisé par son approche consultative. Ce processus implique le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, en coordination avec le ministère des Peuples autochtones et la consultation des 26 États fédéraux du Brésil. Il a souligné l'importance d'une gestion centralisée tout en partageant les responsabilités avec les États fédéraux. Le processus de consultation, qui a commencé entre les différents ministères gouvernementaux, s'est ensuite étendu au dialogue avec la société civile et les populations autochtones, non seulement à Brasilia, mais aussi dans l'Amazonie et d'autres biomes. Luiz de Andrade Filho a exprimé l'objectif de finaliser ce processus de consultation pour en publier les conclusions pour la prochaine COP, soulignant l'engagement du Brésil à contribuer activement à la conservation de la biodiversité mondiale et à l'atteinte des objectifs internationaux.

Intégration sectorielle

Agnès Hallosserie a soulevé la question de l'intégration de la biodiversité dans les secteurs clés tels que l'agriculture, la pêche et la foresterie, qui a été un échec des SPANB de la décennie précédente. Elle a interrogé les participants sur les structures et ressources existantes capables de répondre à ces défis. Quelles sont les catégories d'acteurs considérées comme importantes dans leurs pays respectifs et comment engager l'approche multipartite ? Comment mettre en place des mécanismes efficaces de gouvernance et de collaboration, capables de tenir compte des enjeux spécifiques aux secteurs ayant un impact significatif sur la biodiversité ? Quelle stratégie inclusive qui mobilise un large éventail d'acteurs, allant des autorités gouvernementales aux communautés locales, en passant par le secteur privé et les organisations non gouvernementales, pour assurer une gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité ?

Luiz de Andrade Filho a discuté de l'objectif « 30x30 » pour le Brésil, qui vise à protéger 30 % de ses terres et de ses mers d'ici 2030. Il a noté que le Brésil a déjà dépassé l'objectif terrestre et est sur le point d'atteindre l'objectif marin. Il a décrit deux initiatives majeures sous l'administration de Lula, visant à intégrer les pratiques de développement durable dans divers secteurs. La première initiative mentionnée vise à rendre les crédits agricoles plus attractifs pour les agriculteurs adoptant des pratiques durables, concernant le pâturage et la restauration écologique. Cette mesure incitative est conçue pour encourager une agriculture plus respectueuse de l'environnement. La seconde initiative est le Plan de transformation écologique du Brésil, dirigé par le ministère des Finances. Ce plan vise à harmoniser les objectifs écologiques avec les stratégies économiques à travers six axes de travail, incluant la bioéconomie et de nouveaux investissements dans la recherche et l'innovation. Luiz de Andrade Filho a souligné que ce plan engage plusieurs ministères, reflétant une approche gouvernementale intégrée aux enjeux climatiques, de biodiversité et d'économie circulaire. Ces efforts démontrent l'engagement du Brésil à intégrer des considérations environnementales dans ses politiques économiques et agricoles, soulignant l'importance de la collaboration interministérielle dans la réalisation des objectifs de développement durable. Marina Silva, ministre de l'Environnement et du Changement climatique au Brésil, a à cœur l'intégration de ces questions dans le travail gouvernemental, illustrant un changement dans l'approche de la gouvernance environnementale du pays.

Marine Braud a abordé la question de l'implication du secteur économique dans les efforts de protection de la biodiversité en mettant l'accent sur les secteurs dont l'impact sur la biodiversité est le plus fort ou qui en sont dépendants, tels que l'agriculture, la pêche et la foresterie. Elle a clarifié que l'approche choisie était de ne pas se concentrer uniquement sur la réglementation. Elle a souligné que la France et l'Union européenne ont déjà mis en place des directives exigeantes en matière de climat et de biodiversité. Marine Braud a expliqué que l'approche adoptée vise plutôt à inciter les acteurs économiques à identifier les services écosystémiques dont ils sont dépendants, et qui sont très probablement menacés par la dégradation environnementale. L'enjeu est ainsi que les entreprises analysent leur exposition aux risques d'effondrement de la biodiversité et soient naturellement incitées à y remédier. Elle a mentionné l'initiative « Roquelure des entreprises et de la biodiversité », pilotée par des entreprises pionnières, qui s'interrogent sur les implications de calculer leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, insistant sur l'importance de ces considérations dans leurs modèles économiques. Et rappelé qu'un rapport conjoint de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) a identifié 11 milliards d'euros de subventions néfastes, dont les deux tiers proviennent de la Politique agricole commune (PAC). Ce rapport a conduit à une réflexion approfondie sur la nécessité de réviser ces subventions pour favoriser une transition vers des pratiques plus durables. Cependant, Marine Braud a noté que les divergences d'analyse persistent au sein de la sphère

étatique avec, d'un côté, des inspections générales considérant que les deux tiers de la PAC sont néfastes et, de l'autre, le ministère de l'Agriculture jugeant qu'aucune de ces subventions n'est défavorable à la biodiversité, ce qui indique un besoin d'affiner le diagnostic. Une nouvelle mission d'inspection, incluant cette fois également l'inspection du ministère de l'Agriculture (CGAER), devait être lancée dans cet objectif.

Rantonirina Rakotoaridera a abordé l'importance de cibler les secteurs ayant le plus grand impact sur la biodiversité à Madagascar, en se référant spécifiquement à l'**initiative BIODEV**, qui a permis d'identifier cinq secteurs clés, parmi lesquels l'agriculture et l'exploitation minière ont été jugées prioritaires en raison de leur impact significatif sur la biodiversité. Des plans d'action spécifiques à trois filières (maïs, pêche crevettière et or) ont ensuite été élaborés. Rantonirina Rakotoaridera a souligné l'effort de sensibilisation auprès des différents ministères concernés et a annoncé le lancement prochain de consultations. Ces dernières visent à impliquer un éventail de parties prenantes, y compris les communautés locales et le secteur privé, dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action. Elle a mentionné le réseau Nat Cap Madagascar qui vise à faciliter l'engagement du secteur privé dans les efforts de protection de la biodiversité. Rantonirina Rakotoaridera souligne également un défi rencontré dans la mise en œuvre de la SPANB précédente : malgré un taux de participation important, le niveau de sensibilisation et de compréhension des enjeux n'était pas homogène. Dans ce contexte, elle a insisté sur l'importance de fournir des informations complètes et accessibles à toutes les parties prenantes, afin d'assurer une compréhension et un engagement équitables dans la protection de la biodiversité. Cette stratégie reflète une volonté de renforcer la collaboration entre les différents secteurs et d'intégrer pleinement les acteurs économiques dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Quels enjeux pour la COP16 ?

Agnès Hallosserie a invité les intervenants à réfléchir à la manière dont ils envisagent l'interaction entre leur travail actuel sur les SPANB et les opportunités que la COP 16 pourrait offrir pour renforcer et accélérer les efforts nationaux de protection de la biodiversité.

Marine Braud a abordé l'importance critique des indicateurs dans la mesure de la performance environnementale et leur impact potentiel sur le succès des dispositions prises dans la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Elle a pris l'exemple de l'objectif de réduction de 50 % des pesticides prévu à la fois par le cadre mondial Kunming-Montréal, le projet avorté de directive européenne sur les pesticides (SUR) et le plan Ecophyto en France, pour illustrer comment différents indicateurs¹ peuvent conduire à des interprétations variées des résultats, soulignant ainsi le caractère politique de ces outils

¹ Il s'agit de remplacer l'indicateur « Nodu » par le « HRI-1 ». [Voir l'article sur France Info.](#)

de mesure. Marine Braud a également mentionné l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers, qui nécessite de clarifier ce qu'impliquent les différents statuts de protection. Enfin, tout l'enjeu pour elle est de faire évoluer la perception réductrice de la biodiversité comme « les petites fleurs et les abeilles », rappelant que la biodiversité est fondamentale pour la stabilité des sociétés et des économies, et que sa conservation doit être une priorité absolue pour les décideurs politiques.

Luiz de Andrade Filho a souligné les défis liés aux moyens de mise en œuvre et a pointé les insuffisances de financement dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notamment la disparité entre les objectifs de financement et les contributions effectives au Fonds pour la biodiversité (GBF Fund), ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité d'actualiser et de mettre en œuvre efficacement les SPANB. Il a également exprimé son accord avec l'Ambassadrice sur l'importance de la question de l'Information de séquence numérique (DSI), soulignant le rôle crucial que cette question joue pour susciter l'intérêt du secteur privé et des communautés autochtones en faveur de la conservation.

Rantonirina Rakotoaridera a indiqué attendre de la COP 16 une réflexion et un accompagnement sur l'état d'avancement de Madagascar dans la mise à jour de sa SPANB et sur la manière dont les objectifs nationaux peuvent s'aligner sur et contribuer aux objectifs mondiaux. Elle a mentionné le financement comme un défi majeur et souligné la nécessité d'un engagement effectif des acteurs non seulement dans la mise à jour, mais également dans la mise en œuvre ultérieure des stratégies. Pour elle, la COP représente une opportunité précieuse d'apprentissage et d'échange, permettant aux différents pays de partager leurs expériences et leurs approches en matière de mise en œuvre des stratégies de conservation.

Q&R

Auréli Giraud, directrice d'un cabinet de conseil en RSE, s'inquiète de la permanence des grands projets, par exemple les grands complexes en Normandie, hérités de plans d'aménagement du territoire passés. La SNB remet-elle en cause ces projets ?

Victor Ecrement, doctorant en sociologie à Sorbonne Université, s'interroge également sur les conflits d'aménagement en France. Alors qu'il existe des objectifs en matière de participation des publics, elle n'est pas mise en œuvre. Est-il envisagé d'améliorer la démocratie locale, pour mieux intégrer les contributions de celles et ceux qui luttent pour la biodiversité ?

Pour Marine Braud, ces deux questions se rapportent à celle de la prise de conscience que la biodiversité n'est pas un sujet accessoire. Tous les projets d'aménagement doivent respecter la séquence éviter-réduire-compenser (ERC). Cette approche est utilisée de longue date, mais certains projets ne sont pas assez exigeants sur le « E » et le « R » et passent trop vite au « C », avec une compensation qui n'est pas toujours efficace. La démocratie locale n'est pas toujours garante de protection de la biodiversité : des projets comme l'A69 ou Notre-Dame-des-Landes passeraient en se basant uniquement sur la démocratie locale.

Il faut donc faire évoluer la prise de conscience générale sur l'intérêt vital de protéger la biodiversité. Il s'agit de faire évoluer un lourd système, mais de premiers résultats sont à souligner. L'inscription dans la loi Climat & Résilience de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) a été saluée sur le principe bien que critiquée par certains sur ses perspectives de mise en œuvre à 2050 jugées trop lointaines. Progressivement, cet objectif commence cependant à être intégré, et donc à être rejeté par certains qui ne sont pas prêts à changer leur façon de penser et de concevoir les villes. Car il pose des questions sur l'aménagement du territoire, sur la manière d'habiter la ville.

TABLE RONDE 2

Quelle implication des entreprises dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité ?

Identification des enjeux pour l'entreprise

Léna Spinazzé, directrice générale adjointe de l'Iddri, a introduit le sujet de l'implication des entreprises en discutant de l'obligation de divulgation et *reporting* pour les entreprises. Elle a demandé aux deux intervenants de présenter les enjeux liés à la biodiversité dans leur entreprise, et ce qui a permis de prendre en compte la biodiversité dans leurs pratiques.

Agathe Grossmith, directrice RSE de Carrefour, a décrit comment les initiatives en faveur de la biodiversité chez Carrefour ont été initiées par le directeur des parties prenantes, *via* notamment les sujets de la déforestation liée aux produits en teck, les problématiques de pêche durable et la mobilisation autour des produits non OGM et issus de l'agriculture biologique. Elle a souligné que, bien que les actions n'étaient pas initialement étiquetées comme favorables à la biodiversité, elles s'inscrivaient dans une démarche globale visant à promouvoir une transition alimentaire durable pour tous, alignée sur l'ambition de lutter contre le changement climatique, en écho à l'Accord de Paris. Agathe Grossmith a expliqué que, face aux défis posés par le climat et la biodiversité, Carrefour cherche à intégrer ces aspects en adoptant des approches telles que les **Science Based Targets pour le climat** (SBTi) et **pour la biodiversité** (SBTN), Carrefour participant activement au groupe de travail sur la définition des objectifs en matière de biodiversité. Elle a évoqué les impacts et les dépendances liés aux différentes pressions identifiées par l'IPBES, comme la pollinisation et la richesse des sols, cruciales pour l'agriculture et qui ont un impact direct sur les rendements. Agathe Grossmith a également abordé les enjeux liés à la pollution, avec une attention particulière sur les pesticides et les plastiques, ainsi que les problèmes d'artificialisation des sols, tels que la déforestation pour la culture du cacao. Elle a insisté sur l'importance de considérer la biodiversité dans toutes les étapes de la chaîne de valeur, de l'amont à l'aval, pour chaque produit, soulignant que chacun comporte souvent plusieurs enjeux de biodiversité sur lesquels il faut se pencher.

Nicolas Beaumont, directeur Développement durable & Impact de Michelin, a souligné que la biodiversité représente un enjeu historique pour l'entreprise, mettant en évidence l'interconnexion entre la préservation de l'environnement et les moyens de subsistance des populations. La relation étroite de Michelin avec la nature est illustrée par son utilisation du caoutchouc naturel comme matière première principale. Il a souligné la sensibilisation de l'entreprise à son impact et à sa responsabilité envers les communautés de planteurs qui dépendent de cette ressource. Il a également évoqué la localisation des usines de Michelin dans des zones rurales, où les employés participent à la fois aux activités industrielles et agricoles, créant une synergie entre les sphères économique, sociale et environnementale. Cette imbrication témoigne d'un enrichissement mutuel entre les personnes, l'économie et la planète, le caoutchouc servant de lien transversal entre ces dimensions. Nicolas Beaumont a mentionné l'objectif de Michelin selon lequel d'ici 2050 100 % des matériaux utilisés dans les pneus devraient être biosourcés ou recyclés, soulevant une question critique sur la signification de « biosourcé », qui peut impliquer l'utilisation de biomasse initialement destinée à d'autres usages, créant potentiellement des conflits d'utilisation des ressources. Nicolas Beaumont a également abordé l'empreinte au sol des usines Michelin, en signalant que l'entreprise poursuit un objectif zéro utilisation de pesticides dans ses espaces verts. Michelin continue d'avancer dans sa compréhension de ses impacts sur la biodiversité, en s'interrogeant par exemple sur les co-produits de la mobilité, tels que l'effet d'usure des pneus sur les routes et les émissions de particules associées.

Déclenchement de l'action au sein des entreprises

Léna Spinazzé a interrogé les panélistes sur la manière d'encourager toutes les entreprises à progresser ensemble vers des objectifs de biodiversité plus ambitieux, en se demandant comment harmoniser les méthodologies et la réglementation dans ce domaine.

Nicolas Beaumont a indiqué que Michelin a initié sa démarche de réflexion sur la biodiversité à travers l'initiative **act4nature**, posant des questions fondamentales sur l'impact de l'entreprise et son histoire en lien avec la biodiversité, notamment à travers l'analyse de cycle de vie (ACV), l'utilisation du caoutchouc et la politique zéro phyto. Cette approche n'est pas dictée par un cadre réglementaire, mais se fait sur une base volontaire, soulignant une démarche proactive et d'engagement envers la biodiversité. Il a souligné l'importance de s'appuyer sur des méthodologies éprouvées développées dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, comme le **Greenhouse Gas Protocol**, les **Science Based Targets (SBTi)**, et les recommandations de la **Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**. Plusieurs de ces méthodologies sont en cours d'adaptation pour être appliquées aux enjeux de la biodiversité. Pour Nicolas Beaumont, l'élaboration d'une narration cohérente et l'utilisation d'indicateurs structurés sont essentielles dans l'entreprise pour assurer une approche efficace et orientée vers des

objectifs précis en matière de biodiversité. Il a reconnu que si Michelin connaît bien les aspects liés au changement d'usage des terres et à la pollution, il reste des domaines, tels que les espèces exotiques envahissantes (EEE), où l'entreprise manque d'éléments pour agir. L'engagement pour la biodiversité est complexe et nécessite d'approfondir continuellement la connaissance et les stratégies dans ce domaine.

Agathe Grossmith a souligné l'importance du cadre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) comme un outil fort et sérieux pour harmoniser les efforts de durabilité des entreprises à travers l'Europe. Ce cadre exige que les entreprises publient un plan de transition pour la biodiversité, impliquant une analyse approfondie des risques et dépendances associés à leurs activités. Elle a mentionné des objectifs spécifiques de Carrefour, tels que l'offre de 50 % de produits de la mer durables d'ici 2025 et la réduction de l'utilisation de 20 000 tonnes de plastique d'ici 2026, tout en s'interrogeant sur l'alignement de ces objectifs avec le Cadre mondial de la biodiversité (GBF) et les limites planétaires. Agathe Grossmith a illustré les efforts de Carrefour pour réduire l'utilisation du plastique, notamment dans l'emballage des fruits et légumes, avant que la réglementation ne standardise cette pratique pour tous les acteurs du marché. Elle a pointé la complexité de mettre en place un système de consigne pour les bouteilles, soulignant le besoin d'efforts internationaux et la nécessité d'un traité mondial sur le plastique. En ce qui concerne la réflexion sur la déforestation liée à l'importation de soja pour l'alimentation bovine, Agathe Grossmith a noté que Carrefour s'était engagé seul dans cette voie, sans parvenir à exercer une influence significative au niveau des pays producteurs. Cela met en évidence le besoin de réglementation tant de la part des pays consommateurs que des producteurs. Elle a également mentionné l'engagement de Carrefour à ne pas vendre de produits issus de la pêche en eaux profondes, bien que la réglementation de l'UE à ce sujet n'ait pas été adoptée. Agathe Grossmith a conclu que, bien que les stratégies de durabilité de Carrefour ne soient pas des facteurs d'attraction de nouveaux clients, elles répondent aux attentes des consommateurs actuels, soulignant l'importance d'établir un standard minimum de durabilité pour toutes les entreprises.

Nicolas Beaumont a complété cette intervention sur la CSRD en suggérant qu'une période d'ajustement et d'expérimentation sera nécessaire pour les entreprises afin de s'aligner pleinement sur ce cadre.

Comment aller plus loin ?

Léna Spinazzé a souligné que les défis auxquels les entreprises sont confrontées ne se limitent pas à leurs opérations internes, mais s'inscrivent aussi dans des dynamiques territoriales plus vastes.

Nicolas Beaumont a illustré ce point en évoquant l'implantation d'une usine Michelin dans une zone rurale, où la gestion de l'eau représente un enjeu majeur. Il a noté que l'élevage, activité

prédominante dans cette zone, consomme davantage d'eau que les industries, soulignant la nécessité d'une collaboration entre des acteurs traditionnellement isolés, tels que l'agriculture et l'industrie, pour gérer efficacement des ressources en eau à l'échelle du territoire. Il a également soulevé la question de la légitimité de Michelin à initier un dialogue entre les acteurs et utilisateurs de l'eau dans la région, indiquant que bien que la volonté d'engagement soit présente, la démarche en est encore à ses débuts.

Agathe Grossmith a mis en avant la volonté de Carrefour de réduire l'utilisation des pesticides et d'améliorer le stockage de carbone dans les sols. Pour cela, le groupe doit collaborer avec des entreprises telles que Bonduelle ou McCain car, en tant que distributeur, Carrefour n'a pas toujours un contact direct avec les agriculteurs. Une approche collaborative et d'accompagnement est nécessaire, imposer des contraintes *via* un cahier des charges ne suffit pas. Agathe Grossmith a observé que les efforts doivent être déployés à l'échelle territoriale pour la réduction effective des pesticides, d'autant plus que Carrefour effectue de gros volumes d'achats. Cela peut influencer les pratiques agricoles de manière significative. Elle a également abordé le défi du changement d'utilisation des terres, pour lequel différentes approches sont possibles, comme l'intensification de la production ou la diversification des régimes alimentaires vers plus de protéines végétales. Cette réflexion est suscitée par la tendance observée d'abandon de l'élevage par les agriculteurs, qui se tournent vers les cultures céréalières. Agathe Grossmith a souligné que pour s'adapter à ces changements, Carrefour a besoin d'orientations politiques pour guider les consommateurs vers des choix plus durables. Il faut donc une stratégie intégrée qui implique à la fois les politiques publiques et une coopération étroite avec la chaîne d'approvisionnement.

Les entreprises et la Convention sur la diversité biologique

Léna Spinazzé a demandé aux panélistes quelles sont leurs attentes envers la Convention sur la diversité biologique (CDB), cherchant à comprendre comment les entreprises envisagent leur contribution et leurs objectifs dans ce cadre international.

Agathe Grossmith a répondu en rappelant l'effet mobilisateur de l'Accord de Paris pour le climat, notant comment l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C a été intégré dans des initiatives telles que les Science Based Targets (SBTi), influençant profondément l'engagement de Carrefour envers la durabilité. Elle a souligné l'exigence posée à leurs 100 plus gros fournisseurs d'adopter des trajectoires compatibles avec cet objectif, illustrant l'application de méthodologies spécifiques pour traduire ces engagements en plans d'action concrets et en exigences vis-à-vis des fournisseurs. Agathe Grossmith a évoqué le besoin pour l'entreprise de s'assurer que les engagements qu'elle prend sont cohérents avec les trajectoires nécessaires pour atteindre les objectifs globaux, comme l'objectif de Carrefour d'avoir 50 % de produits de la mer issus de la pêche durable. Elle a souligné que cet alignement des objectifs requiert un leadership politique fort

et que, avant de s'engager dans le cadre de SBTN (Science Based Targets for Nature) par exemple, l'entreprise doit s'être sérieusement penchée en amont sur les problématiques qui lui sont propres pour que sa démarche puisse aboutir et soit crédible.

Nicolas Beaumont a abordé la problématique de l'élaboration d'une méthodologie et de la définition d'indicateurs précis pour établir les bons protocoles en matière de durabilité et de biodiversité. Il a soulevé la question de l'équité, soulignant le rôle de la France en tant que leader et instigateur dans ce domaine, mais rappelant que tous les pays doivent s'engager dans ces efforts. Pour Nicolas Beaumont, il est essentiel que les entreprises puissent s'appuyer sur un consensus global et que toutes reconnaissent l'urgence et l'importance de la situation environnementale. Cela implique de trouver des moyens d'inciter toutes les entreprises, quelle que soit leur origine géographique, à adopter et à respecter les mêmes standards et engagements envers la préservation de l'environnement. La création d'un « terrain de jeu » équitable est donc une préoccupation majeure pour assurer une action collective efficace et cohérente dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.

Q&R

Didier Babin, conseiller scientifique de l'action de l'UE sur le cadre pour la biodiversité post-2020, demande aux entreprises comment elles perçoivent la cible 16 du cadre de Kunming-Montréal qui pour la première fois pointe du doigt la surconsommation et demande aux États d'informer les citoyens sur leurs choix de consommation.

Agathe Grossmith souligne qu'informer les consommateurs est indispensable mais ne suffit. L'affichage environnemental, les labels bio et écolabels fournissent des informations, mais les consommateurs ont du mal à comprendre le lien entre les produits bio et la biodiversité. Carrefour s'est doté d'un objectif de réaliser 8 milliards de chiffre d'affaires sur la vente de produits durables. Il ne sera pas atteint que par des mesures d'affichage, du marketing sera nécessaire mais pas seulement sur la dimension écologique : il faudra communiquer sur le goût, récompenser les clients par les cartes de fidélité, faire des promotions. Les enjeux sont similaires pour limiter le plastique et encourager la réutilisation. Des efforts sont demandés aux clients, donc il faut récompenser ceux qui prennent la peine de ramener leurs contenants, jouer sur les prix du vrac par rapport aux produits emballés. Agathe Grossmith rappelle que sur le point de la surconsommation, le gaspillage alimentaire reste un sujet prégnant. Ainsi, Carrefour évolue dans sa conception des présentoirs.

Du côté de Michelin, Nicolas Beaumont indique qu'avoir des pneus qui durent le plus longtemps possible fait partie de leur marketing, car les clients ne voudraient pas d'un équipement qui s'use trop vite. Le modèle d'affaires est donc historiquement fondé sur des produits qui durent.

Claire Tutenuit, déléguée générale d'Entreprises pour l'environnement, suggère que la COP de la CDB pourrait mettre des plafonds mondiaux de consommation des ressources, tout comme l'Accord de Paris impose de s'interroger sur les volumes de consommation d'énergie fossiles.

Agathe Grossmith confirme qu'il serait intéressant d'avoir des plafonds mondiaux sur les produits de la pêche, pour que tous les acteurs jouent le jeu. Si Carrefour seul arrête de pêcher le thon ou la sardine et que les autres ne le font pas, il n'y aura pas d'impact. Cela permettrait également de s'interroger sur la durabilité de la pêche des espèces qui seront visées en remplacement.

Conception Alvarez, autrice sur Novethic, demande en quoi la CSRD va changer le modèle d'affaires. Ces réflexions montent-elles au plus haut niveau ? Y a-t-il une vraie transformation du modèle ?

Nicolas Beaumont indique que la CSRD permet de travailler sur les impacts, les risques et les opportunités, ce qui touche donc au modèle d'affaires. Cela permet d'animer des discussions internes à l'entreprise. Il note cependant une limite importante de la CSRD, qui demande un rapportage transparent sur ces réflexions en interne, mais qui n'exige pas de conduire ces réflexions. Une entreprise peut donc indiquer dans son rapportage qu'elle ne travaille pas ces sujets. Il n'est pas exclu que la réglementation évolue à l'avenir pour en faire une exigence.

PRÉSENTATION

Quels mécanismes de redevabilité pour soutenir la mise en œuvre du cadre mondial de Kunming-Montréal ?

Juliette Landry, chercheuse de l'Iddri sur la gouvernance internationale de la biodiversité, a souligné que la mise en place de mécanismes de transparence et de redevabilité est cruciale dans la mise en œuvre effective du Cadre mondial de Kunming-Montréal. Ces mécanismes contribuent à la légitimité et à la robustesse de la gouvernance internationale de l'environnement, permettant un suivi efficace des engagements et des actions des parties prenantes.

Elle a d'abord introduit la notion de « redevabilité » comme « un droit des acteurs à exiger des comptes d'autres acteurs, selon des standards prédéfinis, et à imposer des sanctions en cas de manquement »². Toutefois, elle a noté que la gouvernance environnementale moderne tend de moins en moins à recourir aux sanctions, posant la question des cadres alternatifs pour encourager la transparence et la responsabilité de manière plus positive. Juliette Landry a exploré la définition multiforme de la redevabilité, la présentant comme un concept évolutif qui englobe la transparence, l'efficacité, la responsabilité, mais aussi la gouvernance. Elle a questionné à qui, pourquoi, et selon quels principes ces mécanismes sont destinés, et comment ils peuvent être adaptés pour répondre aux défis spécifiques de la biodiversité. Elle a abordé les effets multiples de la redevabilité, y compris l'augmentation de la confiance mutuelle entre les parties, la promotion du dialogue, l'impulsion ou la pression politique accrue avec l'implication de la société civile, et

l'importance de suivre la mise en œuvre des actions en lien avec les connaissances scientifiques sur l'état de la biodiversité.

En se référant à la CDB et aux enjeux pré-COP 15, Juliette Landry a mis en lumière les changements apportés par la décision 15/6, comparant les approches « avant » et « après » la COP 15, notamment en termes de planification, de rapportage, de revue individuelle et collective, et de l'implication des acteurs non-étatiques. Elle a souligné que des principes clés ont par ailleurs été adoptés tels que le principe non-punitif, facilitateur, la collaboration, et la flexibilité, notamment pour les pays en développement. Juliette Landry a présenté une frise chronologique sur ces mécanismes jusqu'à 2030.

Elle a ensuite souligné que, bien que le cadre de redevabilité soit en cours d'élaboration et nécessite encore des négociations et des ajustements, il doit permettre une amélioration continue et de l'effectivité. Elle a appelé à l'anticipation des besoins futurs pour définir dès aujourd'hui les procédures et mécanismes adéquats, tout en soulignant les défis et opportunités associés à l'intégration des informations relatives aux actions des acteurs non-étatiques, et de sources diverses, y compris les rapports indépendants et de la société civile.

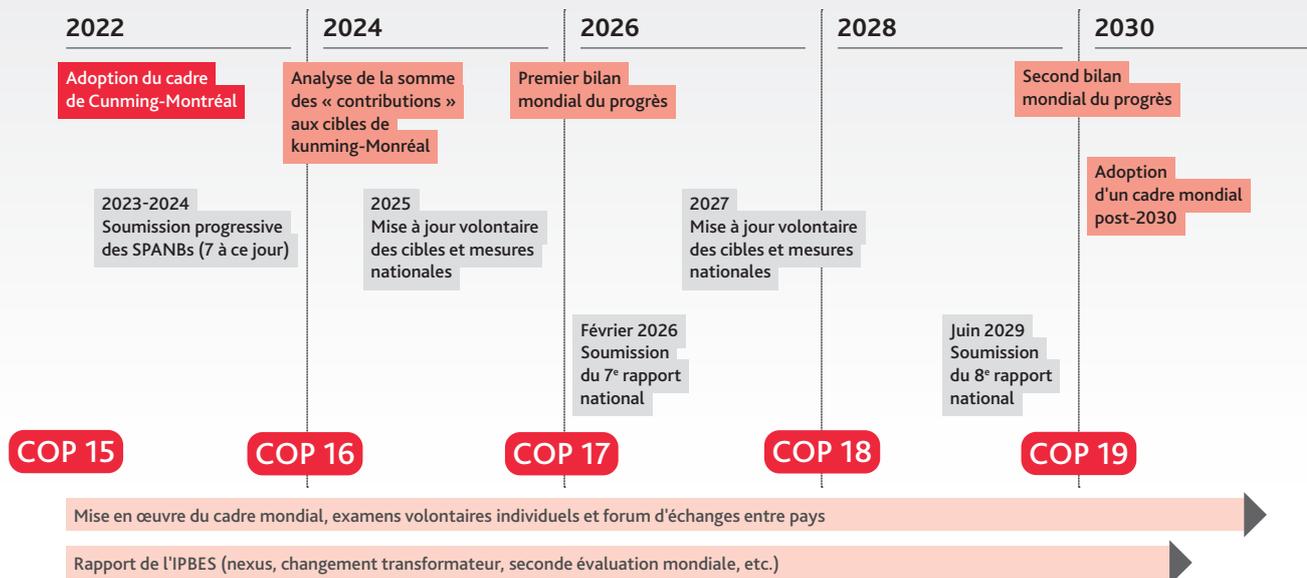
Juliette Landry a ensuite tiré des leçons du bilan mondial du climat (GST), processus qui a abouti à la COP 28, et élaboré sur la manière dont ces leçons peuvent se traduire dans la réflexion pour la mise en place de la revue mondiale actuellement en négociation à la CDB. Son exposé a porté sur quatre principes fondamentaux :

- un équilibre nécessaire : éviter un déséquilibre entre les différents thèmes du cadre mondial (conservation, utilisation durable, etc.) ou encore entre l'ambition et les moyens de mise en œuvre ;
- une approche légitime : l'importance de légitimer l'approche du bilan en combinant les dialogues techniques et politiques, tout en garantissant transparence et inclusivité. Juliette Landry a insisté sur l'importance de s'appuyer sur un large éventail de données pour construire une fondation solide ;
- prospective : le rôle crucial des plateformes techniques et scientifiques, qui fournissent des signaux prospectifs indispensables pour donner une direction forte aux messages issus du bilan ;
- réflexion sur les effets possibles : une réflexion approfondie sur les questions pertinentes pour préparer les effets post-évaluation.

En conclusion, Juliette Landry a réitéré que la redevabilité est une responsabilité partagée par tous les acteurs concernés. Elle a souligné que, au-delà des engagements officiels, il existe des cadres volontaires qui jouent un rôle essentiel en soulignant la responsabilité des institutions financières et d'autres acteurs économiques dans la préservation de la biodiversité. Elle a mis en avant le rôle crucial de la société civile, notamment les grandes ONG internationales ainsi que les ONG locales et nationales, dans l'adoption et l'utilisation de ces cadres de responsabilité. Elle a plaidé pour une participation active de ces entités aux modalités de la revue mondiale, pour garantir que leurs voix et perspectives uniques contribuent de manière significative

² Grant, R.W., Keohan R.O. (2005) Accountability and Abuses of Power in World Politics. *American Political Science Review*. 2005;99(1):29-43. doi:10.1017/S0003055405051476

FIGURE 1. Chronologie 2022-2030 des mécanismes de transparence et de responsabilité adoptés à la COP 15



au processus de gouvernance de la biodiversité. Elle a appelé à un processus participatif et inclusif qui incorpore la science, la société civile, et une multitude d'autres acteurs, afin de s'assurer que les décisions prises soient bien informées et reflètent une large gamme d'expertises et d'intérêts. Ce processus devrait ainsi permettre une évaluation complète et transparente des politiques mises en œuvre. Concernant les pays en développement, Juliette Landry a insisté sur l'importance que les acteurs du financement du développement embrassent également ces mécanismes. Cela leur permettrait d'adapter leur soutien aux besoins spécifiques de ces pays, de mettre en valeur l'efficacité de ces mécanismes et d'envoyer des signaux clairs.

Juliette Landry a conclu en affirmant que la réussite du Cadre mondial de Kunming-Montréal dépend en grande partie de notre capacité à intégrer la redevabilité dans tous les aspects de la gouvernance.

Q&R

Marine Lecerf, de la Plateforme Océan & Climat, a mentionné l'existence d'initiatives comme l'agenda de l'action, qui a été porté par le partenariat de Marrakech. Comment renforcer de telles mobilisations ?

Juliette Landry a rappelé que l'agenda de l'action a servi à mobiliser les acteurs non-étatiques entre les COP 20 (2014) et 21 (2015) du climat. De la même manière pour la CDB, un Agenda de l'action de Charm el-Cheikh à Kunming était un registre d'actions pour la biodiversité où les entreprises et la société civile pouvaient déposer leurs engagements. Il était attendu que cette initiative tire la COP 15 vers le haut, mais la mobilisation a été faible, avec moins de 500 contributions et émanant surtout de la communauté scientifique. Beaucoup d'initiatives et de plateformes volontaires ont cependant émergé : Business4nature, des mobilisations au niveau national etc. L'animation de l'agenda de l'action à la CDB a peut-être vocation à devenir un agenda de ces

divers agendas. Il est nécessaire en tout cas que les présidences de COP qui lancent ces initiatives les portent jusqu'au bout.

CONCLUSION

Sandrine Cadic, directrice générale adjointe Territoires et Outre-Mer de l'Office français de la biodiversité (OFB), a souligné l'importance cruciale de ce temps d'échange pour l'OFB, mettant en lumière la nécessité pour les actions de l'OFB de s'inscrire dans un cadre à la fois global et européen pour maximiser leur impact. L'accent a été mis sur les défis des négociations pour la France, la manière dont les enjeux se répercutent à l'international et la mobilisation des entreprises, en particulier celles engagées en faveur de la nature.

Elle a abordé plusieurs idées clés et défis collectifs évoqués durant la matinée, soulignant notamment :

- la nécessité d'une prise de conscience au plus haut niveau politique : il a été noté que nous accusons un retard d'environ 15 ans dans le domaine de la biodiversité par rapport aux enjeux climatiques. Cela requiert une accélération des efforts et une meilleure compréhension des enjeux liés à la biodiversité, qui sont souvent perçus comme plus complexes ;
- le besoin de coordination multi-acteurs et de gouvernance au niveau des territoires : la mise en place de COP territoriales et de commissions locales de l'eau (CLE) a été mentionnée comme essentielle, mais il a été reconnu que des efforts et des améliorations supplémentaires sont nécessaires pour renforcer ces dispositifs ;
- l'importance de mesurer de manière internationale et transparente les politiques mises en œuvre : la redevabilité de chaque acteur au sein du système a été soulignée comme un aspect crucial pour assurer l'efficacité et la crédibilité des actions en faveur de la biodiversité.

Landry, J., Hallosserie, A. (2024). De la COP 15 à la COP 16, quelles avancées dans la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité ? Compte-rendu – Plateforme Biodiversité 12 mars 2024. *Note*, Iddri, Paris, France.

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'ANR au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-LABX-14-01..

CONTACT

juliette.landry@iddri.org
agnes.hallosserie@iddri.org

Institut du développement durable
et des relations internationales
41, rue du Four – 75006 Paris – France

WWW.IDDRI.ORG
[@IDDRI_THINKTANK](https://www.instagram.com/IDDRI_THINKTANK)